

INTERNATIONAL ORGANIZATION OF SUPREME AUDIT INSTITUTIONS
ORGANISATION INTERNATIONALE DES INSTITUTIONS
SUPÉRIEURES DE CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES
INTERNATIONALE ORGANISATION DER
OBERSTEN RECHNUNGSKONTROLLBEHÖRDEN
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DE LAS
ENTIDADES FISCALIZADORAS SUPERIORES
المنظمة الدولية للأجهزة العليا للرقابة المالية العامة والمحاسبة



Déclaration de Beijing

Congress Secretariat, XXI INCOSAI
International Cooperation Department, National Audit Office
No.1 Beiluyuan, Zhanlan Road, Xicheng District, Beijing 100830
China • Chine • China • China
Tel. +86 (10) 6830 1586 • Fax +86 (10) 6833 0958
E-mail: incosai2013@incosai2013.org • World Wide Web: <http://www.incosai2013.org>

DÉCLARATION DE BEIJING
SUR LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE
PAR LES INSTITUTIONS SUPÉRIEURES DE CONTRÔLE

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	2
CHAPITRE I	5
Réalisations et expériences de l'INTOSAI	5
CHAPITRE II	7
Promotion d'une bonne gouvernance nationale par les ISC	7
CHAPITRE III	9
Le rôle des ISC dans la préservation de la viabilité des politiques financières sur le long terme	9
CHAPITRE IV	11
Mettre en place une bonne gouvernance sur le plan mondial : un objectif partagé	11
CHAPITRE V	14
Conclusions du Congrès	14
Normes professionnelles	14
Renforcement des capacités	14
Partage des connaissances	15
L'INTOSAI : une organisation modèle	15
Autres questions	15
ANNEXES	16

PREAMBULE

1. Depuis sa création en 1953, l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI) a œuvré avec une vitalité et une innovation toujours croissantes, fidèle à sa devise « L'expérience mutuelle profite à tous », en diffusant largement les idées et les normes du contrôle des finances publiques par le biais de l'échange d'idées et de la coopération entre les institutions supérieures de contrôle (ISC) et leurs partenaires du monde entier. En 2013, l'INTOSAI s'enorgueillit de célébrer son 60^e anniversaire.
2. Organisation autonome, indépendante, professionnelle et apolitique, l'INTOSAI a apporté un soutien mutuel, elle a encouragé l'échange d'idées, de connaissances et d'expériences et a agi comme un porte-parole reconnu des institutions supérieures de contrôle auprès de la communauté internationale, tout en favorisant l'amélioration continue des ISC qui la composent.
3. L'INTOSAI a encouragé la bonne gouvernance en permettant aux ISC d'aider leurs gouvernements respectifs à améliorer leurs performances, accroître la transparence, assurer la reddition des comptes, maintenir la crédibilité, lutter contre la corruption, promouvoir la confiance publique et protéger les intérêts des citoyens.
4. L'INTOSAI, avec ses Commissions, ses Groupes de travail, ses Task Forces et ses Groupes régionaux, est le forum mondial d'échange de connaissances dans le domaine du contrôle des finances publiques, l'organe d'élaboration de normes de contrôle du secteur public et le porte-parole des ISC au niveau international.
5. Les réussites de l'INTOSAI en matière de partage des connaissances, d'établissement de normes et de l'élévation du statut du contrôle des finances publiques sont bien connues. L'INTOSAI a élaboré et mis en œuvre son premier Plan stratégique, adopté en 2004 à Budapest et mis à jour en 2010. Guidée par le Plan stratégique, l'organisation a adopté le cadre des ISSAI (Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle) ; elle a mis en place avec succès, dans le monde entier, des projets de renforcement des capacités et d'échange de connaissances axés sur des résultats et portant sur différents domaines du contrôle. Elle s'efforce aussi depuis longtemps de devenir une organisation modèle en termes de gouvernance.

6. En 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu le travail de l'INTOSAI et de ses membres par le biais de la Résolution A/66/209, intitulée « Rendre l'administration publique plus efficiente, plus respectueuse du principe de responsabilité, plus efficace et plus transparente en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques ». Dans cette Résolution, l'Assemblée générale de l'ONU :

- prend note avec satisfaction des activités menées par l'INTOSAI en vue de promouvoir l'efficience, le sens des responsabilités, l'efficacité, la transparence et l'application de pratiques performantes, rationnelles et bénéfiques aux citoyens en matière de collecte et d'emploi des fonds publics ;
- prend note également avec satisfaction de la Déclaration de Lima et de la Déclaration de Mexico et engage les États Membres à appliquer, en les adoptant à leur structure institutionnelle nationale, les principes établis dans ces déclarations ; elle encourage les États Membres et les institutions compétentes des Nations Unies à poursuivre et à intensifier leur coopération avec l'INTOSAI, afin de promouvoir une bonne gouvernance en assurant l'efficience, le respect du principe de responsabilité, l'efficacité et la transparence grâce à la consolidation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques.

7. Lors de son XXI Congrès (INCOSAI) réuni à Beijing en 2013, l'INTOSAI a rappelé son évolution depuis 60 ans et elle a récapitulé l'expérience pratique des ISC membres. Le Congrès déclare que :

- Au XXI^e siècle, pour les sociétés du monde entier, l'information et la mondialisation représentent une tendance croissante qui pose aux ISC de nouveaux défis en matière d'amélioration de la gouvernance nationale, mais qui ouvre aussi à l'INTOSAI de nouvelles possibilités lui permettant d'aborder des enjeux mondiaux.
- Une bonne gouvernance nationale est essentielle afin d'assurer le développement économique et le progrès social et d'améliorer la vie des citoyens. Les ISC sont prêtes à assumer des responsabilités en vue de la réalisation des objectifs énoncés par la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, qui affirme que :

« Nous ne ménagerons aucun effort pour délivrer nos semblables – hommes, femmes et enfants – de la misère, phénomène abject et déshumanisant qui touche actuellement plus d'un milliard de personnes. Nous sommes résolus à faire du droit au développement une réalité pour tous et à mettre l'humanité entière à

l’abri du besoin. En conséquence, nous décidons de créer – au niveau tant national que mondial – un climat propice au développement et à l’élimination de la pauvreté. La réalisation de ces objectifs suppose, entre autres, une bonne gouvernance dans chaque pays. Elle suppose aussi une bonne gouvernance sur le plan international, et la transparence des systèmes financier, monétaire et commercial. »

- Les ISC peuvent apporter une contribution en renforçant la transparence, en assurant la reddition des comptes, en favorisant l’amélioration des performances et en combattant la corruption, ce qui contribue à la bonne gouvernance et accroît l’équité.
- La viabilité des politiques financières sur le long terme est incontestablement une condition indispensable de la bonne gouvernance nationale. Au moyen de leurs contrôles indépendants et professionnels, les ISC peuvent aider les décideurs à sauvegarder la viabilité des politiques financières ainsi que leur mise en œuvre effective en améliorant la transparence, en présentant des rapports sur les performances des finances publiques tout en dévoilant les risques systémiques.
- Dans un contexte de mondialisation intense, aucun pays ne peut réussir à améliorer sa gouvernance nationale sans connaître les facteurs externes susceptibles de lui porter atteinte. Tout en encourageant la bonne gouvernance sur le plan national, les ISC doivent œuvrer aussi à l’amélioration de la gouvernance mondiale par le biais de la coopération internationale et régionale. Ce faisant, les ISC continueront d’accroître leurs forces afin d’assumer des responsabilités communes, de gérer des risques communs, d’agir en commun et de parler d’une voix reconnue et respectée sous les auspices de l’INTOSAI et de ses Groupes de travail régionaux.
- En tant qu’organisation largement représentative, bénéficiant d’une forte position d’indépendance et de normes professionnelles d’un niveau très élevé, l’INTOSAI poursuivra sa coopération avec ses Groupes régionaux et avec chacune des ISC, dans le but de mettre en œuvre des ISSAI compatibles avec leurs cadres juridiques nationaux afin de promouvoir la bonne gouvernance, tout en sauvegardant son indépendance et en améliorant ses performances.

8. Dans ce contexte, le Congrès a examiné deux questions très importantes sur le plan mondial dans le cadre des thèmes suivants :
 - Thème I : Le contrôle des finances publiques et la gouvernance nationale
 - Thème II : Le rôle des institutions supérieures de contrôle dans la préservation de la viabilité à long terme des finances publiques

Le résultat des débats du Congrès sur ces thèmes figure dans les Accords de Beijing à l'Annexe I.

9. En outre, le Congrès a examiné l'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'INCOSAI 2011-2016.

CHAPITRE I

REALISATIONS ET EXPERIENCES DE L'INTOSAI

10. Depuis sa création en 1953 jusqu'au XXI Congrès en Chine en 2013, l'INTOSAI a connu de nombreuses évolutions positives, ainsi que des progrès et des changements très importants. Dans l'esprit de sa devise, « L'expérience mutuelle profite à tous », les travaux de l'INTOSAI sont fondés sur l'engagement et les apports volontaires et indispensables de chacune des ISC membres. La composition de cette organisation internationale efficace, moderne, articulée à l'échelle mondiale, structurée et axée sur des objectifs, s'est accrue considérablement, passant des 34 membres du début à 192 membres de plein droit et 5 membres associés à l'heure actuelle.
11. Les sept Groupes de travail régionaux de l'INTOSAI – AFROSAI, ARABOSAI, ASOSAI, CAROSAI, EUROSAI, OLACEFS et PASAI – adhèrent à la mission de l'INTOSAI tout en tenant compte des différences régionales et de la diversité des besoins.
12. Les Commissions, Groupes de travail et Task forces de l'INTOSAI, chargés de la mise en œuvre des travaux professionnels, ont abordé une grande variété de thèmes et de sujets stratégiques.

13. Parmi les principaux jalons décisifs et réalisations de l'INTOSAI, il convient de mentionner la Déclaration de Lima de 1977, qui définit les principes fondateurs d'un contrôle indépendant, efficace et performant des finances publiques, l'élaboration du premier plan stratégique d'INTOSAI (2005-2010) à l'origine de l'établissement des objectifs stratégiques primordiaux de l'Organisation tels que l'élaboration normative, le renforcement des capacités, le partage des connaissances et l'établissement d'une organisation internationale type ; la Déclaration de Mexico sur l'indépendance des ISC de 2007, et le cadre évolutif des ISSAI, qui contribuera à améliorer le secteur du contrôle des finances publiques dans le monde entier.

14. La reconnaissance exprimée en 2011 par la Résolution A/66/209 de l'Assemblée générale des Nations Unies est le résultat logique de la qualité des travaux de l'INTOSAI au cours de ces dernières années. Elle place l'INTOSAI, y compris son travail normatif et de contrôle des finances publiques, au cœur des préoccupations de la communauté internationale. Les institutions de contrôle du secteur public, dont on met en exergue l'indépendance, sont reconnues comme une composante essentielle de la bonne gouvernance. Les ISC disposent ainsi d'un outil efficace pour exiger que les gouvernements nationaux reconnaissent et donnent effet législatif et exécutif aux principes de base de l'indépendance des ISC. Des ISC de toutes les régions de l'INTOSAI ont déjà des réussites à leur actif dans ce domaine.

15. La coopération de l'INTOSAI avec des partenaires extérieurs, tels que l'ONU et des organisations internationales telles que la Banque mondiale, l'OCDE, l'UIP, l'IFAC ou l'IIA, a contribué à rehausser son image et sa visibilité sur le plan mondial et à la faire reconnaître comme une organisation professionnelle de haut niveau. Depuis les années 1970, 22 symposiums et séminaires ont été organisés conjointement par l'ONU et l'INTOSAI. Ils ont diffusé des connaissances et des supports de formation sur des questions d'un grand intérêt pour le contrôle externe des finances publiques.

16. Le renforcement des capacités a été et reste l'un des domaines primordiaux d'intérêt de l'INTOSAI. Ce domaine comprend la mise en place de nouvelles structures d'acquisition de connaissances, de formation professionnelle et de développement institutionnel pour les ISC. À l'heure actuelle il y a au sein de l'INTOSAI nombre d'activités et de structures de renforcement des capacités et de partage des connaissances permettant d'améliorer les capacités et les performances des ISC.

17. L'INTOSAI a signé un protocole d'entente avec 21 donateurs et a entrepris un ensemble d'activités de coopération avec la communauté des bailleurs de fonds permettant d'atteindre les objectifs communs énoncés par le protocole, de mettre en œuvre avec succès le cadre des Normes professionnelles de l'INTOSAI (les Normes internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAI) et le Guide sur la bonne gouvernance de l'INTOSAI (INTOSAI GOV)) et de rehausser la visibilité et l'importance des ISC et de l'INTOSAI auprès des organisations œuvrant pour le développement dans le monde.
18. Au cours de ces 60 dernières années, l'INTOSAI a relevé avec succès les défis qui se posent dans le domaine du contrôle des finances publiques et avec le soutien et la collaboration active de tous ses membres, elle maintiendra sa capacité de prévision et sa pertinence pour ce qui concerne sa vision et sa mission à l'avenir.
19. En 2013, l'INTOSAI fête également les 50 ans du Secrétariat général, dont le siège est hébergé depuis 1963 par la Cour des comptes d'Autriche, à Vienne. Le Secrétariat général revêt pour l'organisation une importance vitale : il est un moteur de l'innovation, un centre d'échange des connaissances et un point de contact pour les membres de l'INTOSAI du monde entier, ainsi que pour d'autres partenaires internationaux.
20. Pour célébrer ces jalons importants, l'organisation a publié un ouvrage intitulé « 60^e anniversaire de l'INTOSAI – 50^e anniversaire du Secrétariat général : transparence, reddition des comptes, bonne gouvernance au service des citoyens ».
21. Grâce à une connaissance approfondie des nouveaux enjeux, ainsi que des évolutions constantes de la société actuelle, l'INTOSAI fera tout son possible pour continuer à promouvoir la bonne gouvernance et le développement durable de la société humaine.

CHAPITRE II

PROMOTION D'UNE BONNE GOUVERNANCE NATIONALE PAR LES ISC

22. Depuis la création de l'INTOSAI, la promotion de la bonne gouvernance a été au cœur de ses activités. Pour être en mesure de remplir cette tâche, les ISC doivent être indépendantes des entités qu'elles contrôlent et protégées vis-à-vis de toute influence extérieure. L'INTOSAI a également observé que les méthodes d'audit des ISC doivent être fondées sur les connaissances scientifiques et techniques les plus récentes et que les vérificateurs doivent avoir les qualifications professionnelles nécessaires et faire preuve d'intégrité morale.

23. Par conséquent, l'INTOSAI a adopté dès 1977 la *Déclaration de Lima* et a défini en 2007, par le biais de la *Déclaration de Mexico*, les huit principes d'indépendance du contrôle externe des finances publiques, en matière méthodologique et professionnelle.
24. Les gouvernements et les citoyens de tous les pays appellent à promouvoir et à améliorer la gouvernance nationale, afin de permettre le développement durable de la société, de l'économie et de l'environnement. Composante indispensable de la gouvernance nationale, le contrôle des finances publiques s'acquitte de sa mission conformément à la législation et à la réglementation, assure d'une façon objective les fonctions de supervision, de vérification, d'évaluation, et formule des recommandations utiles aux décideurs pour faire des choix en matière de politiques et de programmes. Les ISC devraient être les gardiens de la confiance, l'honnêteté et l'intégrité dans la vie publique. Ce faisant, les ISC continueront de contribuer à :
- Sauvegarder la démocratie et l'État de droit en œuvrant en faveur de l'honnêteté et de l'intégrité du gouvernement et de l'administration, en contribuant à maintenir l'ordre juridique, dévoiler tout acte illégal, éviter les abus de pouvoir et surveiller l'exercice du pouvoir. Dans certains cas, les ISC jouent également un rôle de conseil et proposent des améliorations possibles du système juridique. Les ISC aident à établir la communication et à créer la confiance entre le secteur public et les citoyens, en favorisant l'ouverture et en permettant aux citoyens de participer activement au processus décisionnel public ;
 - Accroître l'efficacité des pouvoirs publics en vérifiant et en évaluant les activités gouvernementales et en dévoilant les faiblesses existantes en matière de gouvernance nationale et de contrôle. Les ISC sont une source indépendante et objective d'idées et de conseils susceptibles de favoriser l'évolution positive du gouvernement et des entités publiques, ainsi que le renforcement des contrôles internes. Les ISC encouragent également l'utilisation rationnelle des ressources publiques, les bonnes pratiques et une démarche orientée vers la performance au sein des pouvoirs publics ;
 - Jouer un rôle important dans la lutte contre la corruption et la prévention de la fraude, au niveau national et international. Les connaissances et l'expérience des ISC, fondées sur la pratique de l'audit, renforcent la reddition des comptes, mais peuvent également permettre de fournir des avis utiles pour la mise en place d'initiatives futures de lutte contre la corruption, y compris le programme de développement des Nations Unies après 2015 ;

- Sauvegarder l'intérêt national, en utilisant leur indépendance, leur capacité de prévision et leurs compétences professionnelles afin de fournir en temps voulu des informations objectives et fiables et de dévoiler des risques potentiels touchant à la vie économique et sociale et aux intérêts du pays ;
- Promouvoir l'amélioration de la vie des citoyens en contribuant à s'assurer de ce que les fonds et projets publics ayant une incidence sur la vie de la population fassent l'objet d'un contrôle strict et atteignent les objectifs souhaités, améliorant la vie des citoyens et assurant l'égalité des chances pour tous, y compris les groupes vulnérables ;
- Améliorer la transparence et la reddition des comptes, en effectuant des audits et en publiant leurs résultats de façon à favoriser l'obligation redditionnelle et à encourager les gouvernements et les entités publiques à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de préservation et de bonne utilisation des ressources publiques. Les ISC fournissent aux citoyens et à la société dans son ensemble des informations vérifiées sur la façon dont les organes et les fonctionnaires gouvernementaux s'acquittent de leurs responsabilités ; ce faisant elles encouragent la transparence des pouvoirs publics.

CHAPITRE III

LE ROLE DES ISC DANS LA PRESERVATION DE LA VIABILITE DES POLITIQUES FINANCIERES SUR LE LONG TERME

25. En termes généraux, on entend par politiques financières viables des politiques publiques permettant de s'acquitter des obligations actuelles et futures d'un pays sans transmettre une charge excessive de la dette aux générations futures.
26. La viabilité des finances publiques a été au cœur des activités de l'INTOSAI depuis longtemps. Ainsi, la Commission de la dette publique de l'INTOSAI a été mise en place dès 1991 ; elle est devenue un Groupe de travail en 2007. En 2008, en réponse immédiate à la crise financière, l'INTOSAI a créé la Task Force sur la crise financière mondiale, réorganisée en 2012 et devenue le Groupe de travail sur la modernisation financière et la réforme de la réglementation.

27. Des travaux importants ont été menés à bien par le passé : un ensemble de Normes internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAI) portant sur la dette publique, les ISSAI 5410 à 5450, a notamment été publié. Cependant, la crise financière, économique et budgétaire comporte pour les ISC des défis importants qui, pourraient, dans l'intérêt public, être abordés par ces institutions dans le cadre de leur fonction de contrôle.
28. Les enseignements tirés de la crise financière et économique mondiale du début du XXI^e siècle ont souligné le besoin stratégique de mettre en place et de maintenir une gestion saine des finances publiques afin de favoriser la croissance économique, l'emploi et le bien-être social. Grâce à une fonction de contrôle solide et indépendante qui favorise la transparence dans l'utilisation des ressources financières publiques et une approche saine de la gestion financière, les ISC continueront d'apporter leur contribution à la saine gestion des finances publiques à moyen et à long terme, tout en protégeant l'intérêt public et en améliorant la gouvernance nationale dans chaque pays. Reconnaisant le droit de chaque membre de l'INTOSAI à déterminer sa propre approche, compatible avec la législation nationale, un certain nombre d'aspects sont à prendre en considération dans le cadre de la stabilité financière, notamment :
- Renforcer les audits des états financiers de l'État, dans le but d'instaurer et d'améliorer le cadre financier et institutionnel et les normes d'information financière, de façon à présenter de façon équitable les résultats et la situation financière de l'État.
 - Améliorer les audits de performance des finances publiques afin d'encourager la viabilité des finances publiques à moyen et long terme associée à une bonne gouvernance.
 - Renforcer les contrôles de la dette publique, tenant compte des engagements directs ainsi que d'autres éventualités et passifs financiers, dans le but de déterminer d'éventuels problèmes et risques de gestion, ainsi que l'évolution possible de la dette souveraine et des déficits financiers.
 - Renforcer les capacités de contrôle de l'étape de la planification des politiques financières, afin d'inciter les pouvoirs exécutif et législatif à évaluer les scénarios ou les prévisions à moyen et à long terme portant sur l'évolution des cycles économiques, le service de la dette, les programmes publics et d'autres engagements, tels que la sécurité sociale, les retraites, l'éducation, la santé, ainsi que des

éventualités, notamment les catastrophes naturelles, le changement climatique et les crises financières.

- Evaluer les hypothèses servant à la planification gouvernementale dans les domaines de l'économie, des finances publiques et de la dette publique, identifiant ainsi des risques potentiels et formulant des recommandations constructives.
 - Améliorer les audits de conformité des règles budgétaires et financières et des normes admises de supervision, ainsi que le respect de l'ensemble du cycle budgétaire de l'État, dans le but d'assurer la reddition des comptes à chacune des étapes : planification, mise en œuvre, évaluation des performances et résultats obtenus. Il faut également améliorer les contrôles internes, avec un système de gestion des risques.
 - Promouvoir l'évaluation des politiques financières publiques. Les ISC continueront d'effectuer des audits de la stabilité, l'efficacité et la viabilité des politiques financières, afin de favoriser le développement économique et le bien-être social dans le contexte de chaque pays.
29. L'importance sous-jacente de la Déclaration de Lima et de la Déclaration de Mexico, ainsi que celle de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, de renforcer l'indépendance des ISC a été reconnue au même titre que le soutien mutuel des ISC sur le plan international à travers l'INTOSAI et les groupes de travail régionaux. Il a en outre été reconnu que lorsque les ISC effectuent des audits liés à la viabilité des politiques financières, un élargissement de leur mandat peut s'avérer nécessaire.

CHAPITRE IV

METTRE EN PLACE UNE BONNE GOUVERNANCE SUR LE PLAN MONDIAL : UN OBJECTIF PARTAGE

30. Grâce à des efforts actifs et soutenus, l'INTOSAI est devenue une organisation autonome, indépendante, professionnelle et apolitique, reconnue comme étant le porte-parole des institutions supérieures de contrôle (ISC) au sein de la communauté internationale et encourageant l'amélioration continue des ISC membres.

31. La réputation internationale de l'INTOSAI est fondée sur un ensemble de jalons et de réalisations de tout premier plan, notamment, dans le passé récent :

- la reconnaissance de son importance par les Nations Unies ;
- l'établissement d'un cadre étendu de normes professionnelles fondées sur la procédure officielle ;
- l'établissement de relations très fructueuses avec les bailleurs de fonds internationaux afin de promouvoir le renforcement des capacités au sein des ISC membres ;
- la construction d'un très efficace réseau mondial permettant de partager des connaissances et de bonnes pratiques ;
- la promotion de la coopération avec des organisations internationales et supranationales ;
- l'amélioration continue de ses mécanismes de gouvernance afin de devenir une organisation internationale modèle.

32. L'INTOSAI a également perçu que, dans un contexte où les enjeux ont une portée et des impacts à l'échelle mondiale, la communauté des ISC du monde entier doit rassembler ses efforts afin de mettre au point des réponses collectives permettant d'obtenir de meilleurs résultats pour tous. L'histoire de l'INTOSAI et les bases très solides de la coopération internationale entre les ISC font qu'elle est positionnée de façon idéale pour élaborer et mettre en œuvre des solutions à des problématiques et à des enjeux mondiaux d'une grande importance, comme la crise de la dette nationale, la crise écologique, la sécurité financière mondiale et les actions de lutte contre la corruption.

33. L'INTOSAI et les ISC ont des capacités éprouvées, ainsi que l'obligation, de faire avancer la bonne gouvernance sur le plan national et mondial, conformément à leurs mandats respectifs et à leur cadre législatif. Le Congrès encourage les ISC à :

- **Assumer des responsabilités communes :** Les travaux de contrôle des ISC sur les engagements internationaux de leurs gouvernements, par exemple en matière de réponse au changement climatique, élimination des barrières commerciales, sauvegarde de la stabilité financière, lutte contre la corruption et le blanchiment des

capitaux, peuvent favoriser le respect et la mise en œuvre de ces engagements. L'INTOSAI permet également aux ISC de participer largement à la coopération internationale et de jouer un rôle dans les affaires internationales, par exemple la mise en œuvre de règles financières, la détection de risques économiques, la lutte contre la corruption et le maintien de la stabilité de l'économie mondiale.

- **Gérer des risques communs :** Les ISC ont toujours un rôle à jouer pour ce qui est de l'identification des risques et le dévoilement de risques majeurs en temps opportun. L'INTOSAI continuera d'examiner les grands enjeux mondiaux et régionaux et de fournir aux ISC des orientations et des références utiles pour leur permettre d'y répondre.
- **Agir ensemble :** Les ISC devraient continuer à effectuer des audits conjoints et en parallèle afin d'aborder des difficultés et des défis communs, tels que le changement climatique, la pollution sur le plan régional et la crise financière. Elles sont aussi encouragées à participer à des activités de gouvernance, comme l'évaluation du progrès social, la vérification des comptes d'organisations internationales et régionales, la promotion de l'audit de performance au sein d'organisations internationales et régionales afin d'améliorer la reddition des comptes, la transparence et la performance. L'INTOSAI continuera de collaborer avec des États souverains et d'autres organisations internationales afin de renforcer la coopération internationale dans le domaine du contrôle et de définir des solutions optimales à des problèmes mondiaux et régionaux.
- **S'exprimer d'une seule voix :** Les ISC et l'INTOSAI continueront de s'adapter à l'évolution de notre époque et de prendre des mesures efficaces de collaboration et de coopération avec des organisations multilatérales comme les Nations Unies, la Banque Mondiale, l'OCDE et le G20 ; de participer à des activités multilatérales, d'améliorer les normes internationales de comptabilité et d'audit du secteur public, d'établir des indicateurs nationaux clés pour l'évaluation du progrès social, de participer à l'amélioration continue de la gouvernance sur le plan mondial, et de s'exprimer auprès de la communauté internationale d'une façon unanime et indépendante sur des questions de portée internationale et régionale.

CHAPITRE V

CONCLUSIONS DU CONGRES

34. Le Congrès a examiné de nombreuses questions mais a convenu que l'un des principes directeurs de la philosophie de l'INTOSAI était que l'organisation doit être orientée vers l'avenir et ouverte à l'extérieur. L'organisation a la possibilité de contribuer à des programmes mondiaux et régionaux grâce à ses compétences et à son expérience en matière de bonne gouvernance et d'audit du secteur public.
35. Le Congrès a pris note avec reconnaissance des excellents travaux menés par ses Commissions, ses Groupes de travail et des Task forces. Il a exprimé ses vifs remerciements aux présidents dont les tâches étaient terminées ou dont les mandats prenaient fin et a accueilli et remercié ceux qui assument de nouvelles responsabilités.
36. La fin 2013 marque la mi-parcours du 2^e Plan stratégique (2011-2016). Lors des délibérations du XXI INCOSAI, les membres de l'INTOSAI ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis de l'avancement de la mise en œuvre du Plan. En outre, les conclusions et accords suivants ont été formulés :

Normes professionnelles

- Accueille avec satisfaction l'amélioration du cadre des ISSAI par le biais de la révision des principes fondamentaux d'audit et d'autres normes (Annexe II), et se félicite de l'accent mis de ce fait sur les besoins des vérificateurs et des usagers ;
- Approuve le mandat révisé de la Commission et sa détermination à trouver des solutions durables permettant de garantir que le cadre et la procédure officielle des normes professionnelles de l'INTOSAI soient maintenus et développés à l'avenir.

Renforcement des capacités

- Se réjouit de la forte amélioration des capacités de l'organisation à soutenir les ISC en matière de renforcement de leurs capacités, et en particulier des progrès réalisés par les Secrétariats régionaux et par la Coopération INTOSAI-donateurs ;

- Apprécie la contribution continue apportée par l'IDI à l'INTOSAI pour soutenir les ISC membres dans leurs efforts d'amélioration de leur performance, leur indépendance et leur professionnalisme ;
- Approuve le Plan stratégique 2014-2018 de l'IDI et la révision de son mandat, qui reflète son rôle accru couvrant l'ensemble des objectifs de l'INTOSAI.

Partage des connaissances

- Se félicite du travail réalisé afin de mettre en lumière la valeur et les avantages des ISC : faire une différence dans la vie des citoyens (Annexe III), et d'élaborer des orientations pour les ISC œuvrant dans le domaine de la reddition des comptes et de l'audit de l'aide humanitaire (Annexe II) ;
- Encourage les ISC à renforcer leurs compétences afin de répondre aux problématiques économiques et budgétaires qui se posent dans de nombreuses régions du monde, par exemple en améliorant ou en élargissant leur audit des mécanismes de supervision et de réglementation ; et
- Encourage les membres à appliquer activement la Stratégie et les Lignes directrices de l'INTOSAI sur la communication, et à utiliser les outils conçus et élaborés à cet effet.

L'INTOSAI : une organisation modèle

- Salue l'élaboration du Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2017-2022, et les plans visant à répondre aux besoins futurs en ressources de l'Organisation ;
- Prend bonne note de la création d'un Comité de supervision sur les questions émergentes (Annexe IV).

Autres questions

- Est de l'avis que l'INTOSAI devrait jouer un rôle dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015.

37. En outre, le Congrès appelle les membres de l'Organisation à :

- Accorder la priorité à l'adoption et à la mise en œuvre du cadre ISSAI, tel que mentionné dans la Résolution des Nations Unies, et demander aux donateurs et aux partenaires de développement de faire de même ;
- Répondre positivement au deuxième Appel mondial à propositions émis par la Coopération INTOSAI-donateurs ;
- Promouvoir activement la valeur et les avantages des ISC ;
- Saisir l'occasion de participer pleinement à la définition de l'avenir de l'Organisation ; et
- Envisager de mettre davantage de ressources à la disposition de l'Organisation.

38. En conclusion du XXI INCOSAI, l'Organisation et ses membres réaffirment leur ambition inébranlable de faire de l'INTOSAI une organisation modèle, offrant des programmes de qualité fondés sur les normes professionnelles et les idéaux humanitaires les plus élevés.

ANNEXES

Annexe I: Accords de Beijing
(Annexe I – page 1-17)

Annexe II: Liste des ISSAI, INTOSAI GOVs et des documents officiels approuvés par le XXI INCOSAI
(Annexe II – page 1-3)

Annexe III: ISSAI 12: La Valeur et les avantages des institutions supérieures de contrôle des finances publiques – faire une différence dans la vie des citoyens
(Annexe III – page 1-15)

Annexe IV: Organigramme de l'INTOSAI
(Annexe IV – page 1+2)

ACCORDS DE BEIJING

XXI INCOSAI
BEIJING, CHINE 2013

TABLE DES MATIERES

THEME I.....	3
Contrôle des finances publiques et gouvernance nationale.....	3
1 Introduction.....	3
2 Résultats des débats.....	3
2.1 Liens entre le contrôle des finances publiques et la gouvernance nationale.....	4
2.2 Importance du rôle du contrôle des finances publiques dans l’amélioration de la gouvernance nationale.....	4
2.2.1 Sensibiliser au rôle des ISC dans la préservation de la démocratie et de l’État de droit.....	4
2.2.2 Améliorer la performance gouvernementale.....	5
2.2.3 Promouvoir une administration honnête et propre.....	5
2.2.4 Sauvegarder la sécurité nationale.....	5
2.2.5 Promouvoir l’amélioration de la vie des citoyens.....	6
2.3 Difficultés rencontrées par les ISC et réponses possibles.....	6
2.3.1 S’acquitter des tâches de contrôle dans l’optique que le contrôle des finances publiques œuvre en faveur d’une bonne gouvernance nationale.....	6
2.3.2 Continuer d’œuvrer en faveur de l’indépendance de toutes les ISC.....	7
2.3.3 Créer un environnement professionnel et des conditions favorables au contrôle des finances publiques.....	7
2.3.4 Renforcer les capacités des institutions de contrôle.....	7
2.3.5 Communiquer et coopérer avec les parties prenantes.....	7
2.4 Rôle de l’INTOSAI dans la promotion de l’amélioration de la gouvernance sur le plan national et mondial.....	8
2.4.1 Orienter et encourager les ISC à jouer un rôle plus efficace dans l’amélioration de la gouvernance sur le plan national.....	9
2.4.2 Promouvoir l’amélioration de la gouvernance sur le plan mondial.....	10
3 Recommandations.....	10
THEME II.....	13
Le rôle des Institutions supérieures de contrôle dans la préservation de la viabilité à long terme des politiques financières.....	13
Introduction.....	13
Débat.....	14
• Programme de l’INTOSAI dans le domaine de la viabilité des politiques financières.....	14
• Le rôle des ISC dans la préservation de la viabilité à long terme des politiques financières.....	15
Recommandations.....	16

THEME I

CONTROLE DES FINANCES PUBLIQUES ET GOUVERNANCE NATIONALE

1 INTRODUCTION

Ces dernières années, l'économie mondiale a connu une incertitude sans précédent et complexe, entraînant pour tous les pays de nouveaux défis à relever pour continuer à promouvoir l'amélioration de la gouvernance sur le plan national.

Depuis longtemps, la communauté de l'INTOSAI a fait de la promotion de la bonne gouvernance dans le secteur public l'une de ses missions principales. Lors de la 62^e réunion du Comité directeur de l'INTOSAI, organisée en octobre 2011, la proposition du Bureau national d'audit de la République populaire de Chine (CNAO) de choisir « le contrôle des finances publiques et la gouvernance nationale » comme premier thème de débat lors du XXI INCOSAI a été approuvée à l'unanimité. Il a ensuite été décidé que l'ISC de Chine présiderait le Thème I. Suivant les *Règles de procédure* du XXI INCOSAI, l'ISC de Chine a terminé la rédaction provisoire du document principal, puis l'a envoyé à toutes les ISC. Les documents de pays rédigés par les ISC ont ensuite été recueillis puis analysés en profondeur, à la suite de quoi l'ISC de Chine a rédigé un document de discussion provisoire.

Ce projet de document de discussion a servi de base pour recueillir les commentaires des délégués des ISC présents au Séminaire international sur le contrôle des finances publiques et la gouvernance nationale, organisé en mai 2013 à Beijing, Chine. Le document de discussion a rassemblé les principaux points tirés du document principal et toutes les contributions pertinentes des documents de pays soumis par 61 ISC.

2 RESULTATS DES DEBATS

Le document de discussion a servi de base pour les débats de groupes sur le Thème I lors du XXI INCOSAI. Les débats ont d'ailleurs reflété l'importance du thème « Le contrôle des finances publiques et la gouvernance nationale ». Il est ainsi apparu, au vu des recommandations émises par certaines ISC, que le contrôle des finances publiques, lorsqu'il est soutenu par l'INTOSAI, joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la gouvernance sur le plan national et mondial. Les principaux sujets suivants ont été débattus :

2.1 Liens entre le contrôle des finances publiques et la gouvernance nationale

Le contrôle des finances publiques est essentiel pour mettre en place la reddition de comptes des gouvernements. De nombreuses ISC estiment que la principale fonction d'une institution de contrôle des finances publiques est de garantir une institution indépendante et spécialisée, définie par les lois applicables, et dotée de son propre personnel employé à plein-temps. Au sein du système national de gouvernance, l'ISC joue en quelque sorte le même rôle que le système immunitaire pour le corps humain, en prévenant l'apparition de certains problèmes ou en décelant les faiblesses dans le domaine de la gouvernance nationale.

De nombreux pays dans le monde reconnaissent la nécessité d'avoir des institutions nationales de contrôle des finances publiques indépendantes, dotées des pouvoirs et de l'autorité nécessaires en vertu de leurs constitutions respectives. Cependant, l'existence d'institutions indépendantes de contrôle est grandement liée à la présence d'une bonne gouvernance.

2.2 Importance du rôle du contrôle des finances publiques dans l'amélioration de la gouvernance nationale

Conformément aux principes de la *Déclaration de Lima* et de la *Déclaration de Mexico*, les ISC jouent depuis longtemps un rôle actif pour promouvoir l'amélioration de la gouvernance sur le plan national. Il a été signalé que les fonctions suivantes sont importantes pour ce qui concerne l'effet du contrôle des finances publiques sur la gouvernance nationale :

2.2.1 Sensibiliser au rôle des ISC dans la préservation de la démocratie et de l'État de droit

Le contrôle des finances publiques est un élément important dans la préservation de la démocratie et de l'État de droit, car il :

- Protège l'intérêt public en faisant état de l'utilisation des ressources publiques ;
- Encourage l'application des lois et réglementations ;
- Fait état de la conformité aux lois et réglementations ; et
- Impose des sanctions, lorsque son mandat le permet.

2.2.2 Améliorer la performance gouvernementale

Le contrôle des finances publiques joue un rôle important dans la promotion de l'efficacité gouvernementale, particulièrement en termes de performance, car il :

- Contribue à une utilisation économique, efficiente et efficace des fonds publics ;
- Améliore les procédures opérationnelles des entités gouvernementales ;
- Favorise l'intégrité, la reddition des comptes et la transparence de l'administration ; et
- Encourage la diffusion des bonnes pratiques dans le secteur public en favorisant le partage d'expériences, de méthodes et d'informations.

2.2.3 Promouvoir une administration honnête et propre

Le contrôle des finances publiques encourage une administration honnête et propre, car il :

- Réalise des audits afin d'assurer la reddition des comptes en matière de protection et d'utilisation des ressources publiques ;
- Détecte les fraudes et les irrégularités ;
- Impose des sanctions lorsque les institutions de contrôle en ont le pouvoir ;
- Se met d'accord sur une définition commune de l'INTOSAI pour la fraude et la corruption, et l'incorpore dans le cadre des ISSAI ; et
- Évalue le contrôle interne du secteur public en réduisant ainsi le risque de fraude.

2.2.4 Sauvegarder la sécurité nationale

Le contrôle des finances publiques joue un rôle dans la protection de l'intérêt national. Les ISC s'acquittent de leurs responsabilités de sauvegarde de la sécurité économique, social et écologique de leur pays en offrant des informations objectives, en décelant les faiblesses existantes et en formulant des recommandations d'améliorations.

2.2.5 *Promouvoir l'amélioration de la vie des citoyens*

Une grande part des dépenses publiques sont destinées à l'amélioration de la vie des citoyens. Le contrôle des finances publiques y contribue, car il :

- Réalise des audits sur les services de base comme l'éducation, les soins de santé, la prévention et la lutte contre les maladies, la pauvreté, la sécurité sociale, l'emploi, le logement, le transport public, la protection environnementale, la prévision et la prévention des catastrophes et les secours correspondants ; et
- Effectue des audits portant sur l'affectation et/ou l'utilisation des ressources dans l'intérêt du public.

2.3 **Difficultés rencontrées par les ISC et réponses possibles**

Devant la complexité de la gouvernance nationale et l'évolution rapide de l'environnement d'audit, les ISC doivent être réactives pour rester pertinentes. Face à cette complexité croissante, le contrôle des finances publiques doit s'adapter et innover, et ne pas hésiter à faire évoluer ses connaissances et pratiques habituelles. Les ISC doivent identifier les pressions qui en découlent et qui pèsent sur leurs mandats et/ou fonctions. Ce travail peut même aller jusqu'à réviser le mécanisme d'élaboration des normes, afin de garantir la pertinence du cadre ISSAI.

Les ISC ont identifié les actions suivantes à aborder:

2.3.1 *S'acquitter des tâches de contrôle dans l'optique que le contrôle des finances publiques œuvre en faveur d'une bonne gouvernance nationale*

- Veiller à ce que les pratiques de contrôle des finances publiques restent pertinentes et répondent aux défis actuels ;
- Définir les attentes des parties prenantes et établir des priorités parmi elles, à intervalle régulier ;
- Accorder une attention particulière aux problèmes sociaux et économiques afin d'améliorer la pertinence, la vision et les prévisions du contrôle des finances publiques ;
- Renforcer le contrôle sur les abus de pouvoir ;
- Répondre aux préoccupations des citoyens sur la fraude et la corruption ;
- Chercher à améliorer les systèmes, mécanismes et institutions de gestion ;

- Fournir en temps opportun des informations objectives et fiables aux parties prenantes, afin qu'elles puissent prendre leurs décisions en connaissance de cause ; et
- Suivre la mise en œuvre des conclusions et des recommandations du contrôle.

2.3.2 Continuer d'œuvrer en faveur de l'indépendance de toutes les ISC

- Veiller à ce que les ISC disposent du mandat et de l'indépendance nécessaires ;
- Faire connaître la résolution des Nations Unies sur l'indépendance des ISC ; et
- Partager des connaissances et des avis sur la meilleure façon d'atteindre une pleine indépendance, tel que préconisé dans la Déclaration de Lima et la Déclaration de Mexico.

2.3.3 Créer un environnement professionnel et des conditions favorables au contrôle des finances publiques

- Encourager l'adoption du cadre d'information financière généralement admis pour le secteur public ;
- Appliquer les normes ISSAI et autres normes pertinentes pour améliorer la crédibilité des rapports ;
- Optimiser les compétences des institutions de contrôle et de leur personnel grâce au partage des connaissances et à la formation ; et
- Communiquer les résultats de l'audit de façon professionnelle.

2.3.4 Renforcer les capacités des institutions de contrôle

- Continuer à renforcer les capacités institutionnelles des ISC ;
- Utiliser les initiatives de renforcement des capacités de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) ;
- Partager les connaissances et les expériences pour accroître l'efficacité du contrôle ; et
- S'efforcer d'être une organisation modèle pour les autres institutions publiques.

2.3.5 Communiquer et coopérer avec les parties prenantes

- Renforcer la coopération avec les principales parties prenantes ;
- Appliquer les principes de la norme ISSAI 12 : La Valeur et les avantages des institutions supérieures de contrôle des finances publiques – faire une différence dans la vie des

citoyens et utiliser les orientations pertinentes de Communiquer et promouvoir la valeur et les avantages des ISC : lignes directrices de l'INTOSAI ;

- Utiliser les Lignes directrices de l'INTOSAI pour la communication ; et
- Faciliter l'implication des citoyens dans le processus de contrôle et la diffusion des résultats d'audit.

2.4 Rôle de l'INTOSAI dans la promotion de l'amélioration de la gouvernance sur le plan national et mondial

L'INTOSAI, à l'image de toutes les autres organisations dans le monde, est confrontée à la mondialisation et doit moderniser ses procédures et méthodes de travail si elle veut rester pertinente pour ses parties prenantes.

L'INTOSAI a donc adopté en 2004 son premier *Plan stratégique*, qui a permis de moderniser sa structure de travail. L'INTOSAI a également défini les procédures pour élaborer, émettre et maintenir les normes professionnelles. Ces procédures sont intégrées dans la *Procédure officielle pour les normes professionnelles de l'INTOSAI*.

L'INTOSAI souhaite positionner la communication interne et externe comme une fonction stratégique qui contribue de façon très importante au bon fonctionnement du secteur du contrôle externe des finances publiques.

Ces dernières années, l'INTOSAI a également développé des relations professionnelles constructives avec plusieurs organisations internationales comme l'ONU, l'Union interparlementaire, et l'OCDE.

En outre, l'INTOSAI a créé un Comité permanent de supervision des questions émergentes, chargé de réfléchir aux nouveaux problèmes.

Toutes les ISC s'accordent à dire que l'INTOSAI a l'importante obligation de continuer à promouvoir la bonne gouvernance. Mais l'INTOSAI doit continuer à améliorer sa propre gouvernance afin de devenir une organisation modèle. Cela orientera et fera progresser les ISC qui cherchent à améliorer la gouvernance sur le plan national, conformément à la devise de l'INTOSAI : « l'expérience mutuelle profite à tous ». En tant qu'institutions internationales, l'INTOSAI devrait participer activement à des initiatives de gouvernance sur le plan mondial et jouer un rôle actif dans ce domaine.

De même, l'INTOSAI devrait jouer un rôle plus efficace pour promouvoir l'amélioration de la gouvernance sur le plan national et mondial et, à cette fin, devrait :

2.4.1 Orienter et encourager les ISC à jouer un rôle plus efficace dans l'amélioration de la gouvernance sur le plan national

Dès sa création, l'INTOSAI a perçu que, pour s'acquitter efficacement de leurs mandats, les ISC doivent être indépendantes des entités contrôlées, et protégées contre toute forme d'influence extérieure. L'INTOSAI a également reconnu combien il est important que les méthodes de contrôle des ISC soient basées sur les connaissances scientifiques et techniques les plus modernes, et que leurs contrôleurs aient les qualifications professionnelles nécessaires et fassent preuve d'une grande intégrité morale.

C'est pourquoi l'INTOSAI a adopté la *Déclaration de Lima* dès 1977, et a affirmé le principe d'indépendance du contrôle externe des finances publiques en des termes méthodologiques et professionnels dans la *Déclaration de Mexico* de 2007.

L'INTOSAI a également adopté un ensemble de normes ISSAI et de *Guides de l'INTOSAI sur la bonne gouvernance* qui contribuent aussi à la promotion de la bonne gouvernance.

L'INTOSAI devrait donc continuer à :

- Formuler des orientations pour améliorer la gouvernance ;
- Coopérer avec les organisations internationales ou institutions universitaires en rapport ;
- Suivre l'évolution internationale dans le domaine de la bonne gouvernance ;
- Sensibiliser davantage le public au rôle des institutions de contrôle pour améliorer la gouvernance nationale ;
- Bâtir des plateformes de communication et d'échange entre les ISC par le biais des groupes de travail et organisations régionales déjà existants ;
- Encourager les audits coopératifs dans les domaines d'intérêt commun, et l'offre de soutien technique ; et
- Renforcer sa coopération avec les autres organisations internationales, institutions régionales, forums et médias pertinents.

2.4.2 *Promouvoir l'amélioration de la gouvernance sur le plan mondial*

En tant qu'organisation internationalement reconnue, l'INTOSAI devrait étendre la bonne gouvernance de l'échelle nationale à l'échelle mondiale par le biais des actions suivantes

- Diffuser le concept de bonne gouvernance ;
- Encourager les ISC à offrir aux organisations internationales et transnationales des services de contrôle indépendants ;
- Partager les bonnes pratiques dans le domaine de la gouvernance à l'échelle mondiale ;
- Créer un mécanisme pour la promotion de la bonne gouvernance ;
- Renforcer la mise en œuvre de la Politique et de la Stratégie de communication de l'INTOSAI ;
- Promouvoir activement la gouvernance à l'échelle mondiale au sein de la communauté internationale, ainsi que la contribution de l'INTOSAI à celle-ci ;
- Étendre le travail des différentes sous-commissions, groupes de travail, task forces et groupes de projets de l'INTOSAI afin d'aborder le concept de gouvernance à l'échelle mondiale ;
- Encourager les audits en coopération dans les domaines liés à la crise financière mondiale et à la protection environnementale ; et
- Renforcer la communication, la coordination et le dialogue avec les Nations Unies, d'autres organisations internationales, organismes professionnels et instituts de recherche.

3 RECOMMANDATIONS

Au vu du travail réalisé par la communauté de l'INTOSAI autour du Thème I avant le XXI INCOSAI, ainsi que des délibérations tenues pendant le présent Congrès, les membres de l'INTOSAI :

3.1 Reconnaissent le rôle important des ISC pour renforcer la gouvernance sur le plan national, créant ainsi des bases pour le développement durable mais assurant une « vie de dignité » pour leurs citoyens ;

3.2 Rappel l'importance de l'indépendance définie par la Déclaration de Lima et la Déclaration de Mexico, sans laquelle les ISC seraient limitées dans leur contribution à la gouvernance nationale ;

3.3 Confirment que, en s'acquittant de ces tâches, les ISC doivent contribuer à :

- Promouvoir un gouvernement et une administration propre et honnête ;
- Favoriser l'utilisation efficiente, efficace, économique et équitable des ressources publiques ;
- Améliorer la transparence et la reddition des comptes du secteur public ;
- Sensibiliser le public au renforcement de la démocratie et l'État de droit ;
- Protéger l'intérêt public ; et
- Promouvoir l'amélioration de la vie des citoyens.

3.4 Confirment l'importance d'une communication et d'une collaboration permanente et structurée avec les parties prenantes afin de mieux comprendre les besoins des citoyens dans le domaine de la gouvernance nationale ;

3.5 Proposent que les procédures d'élaboration des normes de l'INTOSAI :

- Accordent la priorité à l'élaboration d'autres normes et orientations relatives au contrôle du secteur public et à la gouvernance nationale ;
- Examinent le cadre existant des ISSAI et des INTOSAI GOV afin de s'assurer que les méthodes d'audit contribuent à la gouvernance nationale ; et
- Se mettent d'accord sur une définition de la fraude et de la corruption commune à l'ensemble de l'INTOSAI.

3.6 Encouragent l'adoption proactive et répandue de l'ensemble du cadre ISSAI par tous les membres INTOSAI ;

3.7 Appellent à des activités de renforcement des capacités continues et bien coordonnées dans l'ensemble de l'INTOSAI, en mettant l'accent sur la création de « communautés de meilleures pratiques » pour renforcer l'indépendance, professionnaliser les institutions de contrôle et partager les connaissances et expériences, afin de permettre à toutes les ISC de contribuer largement à l'amélioration de la gouvernance nationale dans leurs pays ;

3.8 Appellent à la finalisation urgente du Cadre de mesure des performances des ISC afin de permettre aux ISC d'évaluer leur fonctionnement et d'axer leurs processus stratégiques sur la contribution à la gouvernance nationale ;

3.9 Reconnaissent le rôle vital de la communauté des donateurs, qui permettent et soutiennent les procédures continues de renforcement des capacités et d'innovation ;

3.10 Reconnaissent la valeur du travail réalisé par les sous-commissions, groupes de travail et task forces de l'INTOSAI pour veiller à la pertinence des ISC, utilisent les nouveaux principes fondamentaux d'audit dans les domaines de l'audit financier, de performance et de conformité (ISSAI 400) afin de renforcer davantage ces procédures d'audit et exhortent à mettre au point de nouveaux mécanismes répondant à l'évolution constante de l'environnement d'audit, et aux besoins des citoyens.

THEME II

LE ROLE DES INSTITUTIONS SUPERIEURES DE CONTROLE DANS LA PRESERVATION DE LA VIABILITE A LONG TERME DES POLITIQUES FINANCIERES

INTRODUCTION

On qualifie en général de politiques financières viables celles qui satisfont aux obligations présentes et futures sans transmettre des niveaux d'endettement excessifs aux générations futures.

La viabilité à long terme des politiques financières apparaît donc nécessaire pour le bon développement économique et social des nations.

Le document de discussion du Thème II indique de façon concise à quel point il est important pour les pays d'avoir des finances publiques saines, afin de maintenir et d'encourager la croissance économique, l'emploi et la qualité de vie. En outre, face à la mondialisation économique, il est également important de préserver la viabilité des finances publiques à l'échelle mondiale, en adoptant des politiques gouvernementales solides.

Le niveau et la structure du déficit et de la dette publics, ainsi que des recettes et des dépenses publiques, ont des effets importants sur la croissance et la stabilité économique.

Des finances publiques saines et une politique monétaire appropriée contribuent de façon importante à avoir une inflation faible et des modalités de financement favorables, ce qui facilite la planification et les investissements sur le long terme.

La viabilité des politiques financières est au centre des préoccupations de l'INTOSAI depuis de nombreuses années. En 1991, la Commission de la dette publique de l'INTOSAI a commencé à travailler sur ce sujet; elle a été par la suite réorganisée en 2007 en Groupe de travail sur la dette publique. En 2008, l'INTOSAI a répondu immédiatement à la crise financière avec la création de la *Task force* sur la crise financière mondiale, réorganisée en 2012 en Groupe de travail sur la modernisation financière et la réforme de la réglementation.

En outre, un ensemble de normes internationales des Institutions supérieures de contrôle (ISSAI) sur la dette publique (ISSAI 5410 à 5450) a été publié. Cependant, la crise financière, économique et budgétaire pose aux ISC des problèmes particuliers qui, dans l'intérêt public, pourraient être abordés dans le cadre de leur fonction de contrôle des finances publiques.

Une bonne connaissance des déséquilibres et des risques macroéconomiques découlant du système financier, tant sur le plan international que national, ainsi que le contrôle efficace des affaires économiques et fiscales, permettent d'éclairer les décisions gouvernementales, et donc de contribuer à la viabilité à long terme des politiques publiques.

Les enseignements tirés de la crise financière et économique mondiale du début du XXI^e siècle ont souligné l'importance stratégique d'une gestion saine des finances publiques, afin de favoriser la croissance économique, l'emploi et le bien-être social.

DEBAT

- **Programme de l'INTOSAI dans le domaine de la viabilité des politiques financières**

Il est entendu que, grâce à la réalisation de contrôles solides et indépendants, les ISC continueront d'apporter leur contribution à la viabilité des politiques financières à moyen et à long terme, ce qui protège l'intérêt public et améliore la gouvernance nationale, dans le cadre de leurs mandats respectifs et de leur situation concrète.

La promotion de la bonne gouvernance au niveau gouvernemental est une tâche que l'INTOSAI mène depuis longtemps. En outre, l'adoption de la *Déclaration de Lima* et de la *Déclaration de Mexico*, avec leurs huit principes relatifs à l'indépendance du contrôle externe des finances publiques en termes méthodologiques et professionnels, illustrent le soutien inconditionnel de l'INTOSAI dès lors qu'il s'agit de promouvoir l'indépendance des ISC et de s'assurer que leurs mandats soient appropriés. Par ailleurs, le rôle essentiel des ISC a été reconnu par la Résolution A/66/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

En accord avec le message de S.E. l'ambassadeur Martin Sajdik, Vice-président du Conseil économique et social des Nations Unies, pendant les années à venir, l'INTOSAI et ses groupes régionaux auront l'occasion de renforcer leur contribution aux objectifs et aux priorités de développement sur le plan national et international, en mettant en lumière et en renforçant les apports des ISC en matière de viabilité à long terme des finances publiques. En outre, dans ce contexte, l'importance de la transparence et de la reddition des comptes au niveau gouvernemental a été soulignée, et le rôle des ISC reconnu dans ce contexte.

Il a été proposé à l'INTOSAI d'effectuer des recherches afin de mettre au point une approche modélisée du contrôle de la viabilité financière, et ainsi d'offrir un cadre commun permettant aux ISC d'accroître leurs capacités institutionnelles. Un tel modèle pourrait notamment

comprendre l'adoption de meilleures pratiques pour le contrôle des principaux éléments de l'administration portant sur la viabilité, comme l'impôt et autres recettes, la gestion de la dette publique et l'emploi de références internationalement acceptées pour évaluer la performance.

En outre, l'INTOSAI a été encouragée à utiliser son influence pour continuer à promouvoir la mise en œuvre de cadres de rapports financiers harmonisés au sein du secteur public, et améliorer ainsi la transparence de l'activité gouvernementale, notamment en ce qui concerne la dette publique.

- **Le rôle des ISC dans la préservation de la viabilité à long terme des politiques financières**

Le rôle des ISC pour préserver la viabilité à long terme des politiques gouvernementales et de leurs effets financiers dépend du mandat de celles-ci.

Il est entendu que les ISC ne doivent pas émettre de commentaires sur les bienfaits de politiques gouvernementales ou monétaires spécifiques mais, dans de nombreux pays, il serait intéressant qu'elles attirent l'attention sur des questions d'ordre général ou systémique dont l'importance est telle qu'elles seraient susceptibles d'influer sur la viabilité à long terme des politiques et des finances gouvernementales. En outre, les ISC doivent promouvoir la transparence afin de mieux informer le public et les principaux acteurs, et la reddition des comptes en matière de finances publiques afin de faire connaître la situation financière et l'existence de contraintes, de risques et de difficultés auxquels le gouvernement devrait prêter attention.

Certaines ISC ont exprimé des préoccupations quant au contrôle des prévisions ou des situations budgétisées liées à la viabilité des politiques financières, tandis que d'autres estiment que ces contrôles sont utiles, car ils permettent de mettre en évidence des occasions d'améliorer le système.

L'importance de la *Déclaration de Lima*, de la *Déclaration de Mexico* et de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui permettent de renforcer les ISC et de se soutenir mutuellement sur le plan international, a été reconnue. Ainsi, lorsque des ISC doivent réaliser des contrôles sur la viabilité des politiques financières, il peut s'avérer nécessaire d'élargir leur mandat.

Lorsque leur mandat est approprié et que la viabilité financière est une priorité pour le gouvernement, les ISC peuvent avoir une valeur ajoutée grâce à leur fonction de contrôle

externe sur des questions qui ont des effets sur la viabilité à long terme des politiques et des finances publiques. Ce rôle stratégique vise à mettre en place et à préserver des finances publiques saines afin de créer des conditions favorables à la croissance économique, à l'emploi et au bien-être social.

Lorsqu'elles décident de réaliser des contrôles de viabilité des finances publiques, les ISC doivent prendre en compte les compétences et les ressources dont elles disposent sur le plan interne. En outre, il a été signalé que, les risques de ces audits pouvant s'avérer plus élevés, ils nécessitent une gestion plus attentive.

Grâce à la réalisation de contrôles indépendants et solides, les ISC contribuent à la viabilité à moyen et à long terme des politiques financières, tout en protégeant l'intérêt public et en améliorant la gouvernance sur le plan national, dans le cadre du mandat et de la situation pratique de chacune.

Dans une ISC, pour bien appréhender la viabilité des politiques financières, il faut une connaissance approfondie de l'administration publique. Des contrôles des états financiers des organismes publics, des contrôles de conformité avec les cadres juridiques et, le cas échéant, des audits de performance sur des sujets pertinents, comme la réglementation et la supervision du secteur financier, la solidité de l'administration fiscale et la gestion de la dette publique, y contribueront également.

RECOMMANDATIONS

Un consensus s'est dégagé autour des motivations des ISC lorsqu'elles décident d'effectuer des contrôles portant sur la viabilité des finances publiques. Elles prennent en considération la situation économique et les priorités fiscales de chaque pays, les risques ou fragilités significatives de la gouvernance nationale, et leurs propres priorités et capacités.

Lorsque les ISC abordent des questions liées à la viabilité financière, il est essentiel de tenir compte des éléments suivants :

- Renforcer les capacités de contrôle dès l'étape de planification des finances publiques, afin de permettre aux pouvoirs exécutif et législatif d'évaluer les scénarios ou prévisions à moyen et long terme portant sur l'évolution attendue des cycles économiques, le service de la dette, les programmes publics et d'autres engagements comme la sécurité sociale, les retraites, l'éducation et les soins de santé, ainsi que des risques comme les catastrophes naturelles, les changements climatiques et les crises financières, par exemple.

- Évaluer la capacité de prévision des gouvernements dans le domaine de l'économie, des politiques financières et de la dette publique, pour identifier les risques et formuler des recommandations constructives.
- Améliorer la conformité avec les règles fiscales, les réglementations financières et les normes admises de supervision, ainsi que le respect de l'ensemble des procédures budgétaires gouvernementales. L'objectif est d'assurer la reddition des comptes à chacune des phases : planification, exécution, évaluation des performances et résultats obtenus. En outre, les contrôles internes doivent être améliorés avec un système de gestion des risques.
- Encourager l'évaluation des politiques financières publiques. Les ISC continueront à effectuer des contrôles portant sur la solidité, l'efficacité et la viabilité des politiques financières, afin de promouvoir le développement économique et le bien-être social de leur pays.
- Renforcer les audits des états financiers de l'Etat, dans l'objectif d'instaurer et d'améliorer le cadre financier institutionnel et les normes d'information financière, afin de présenter de la façon la plus juste possible les performances et la situation financière du gouvernement.
- Améliorer les audits de performance des finances publiques, afin d'optimiser la viabilité financière liée à la bonne gouvernance, sur le moyen et le long terme.
- Renforcer les contrôles de la dette publique, en prenant en considération les engagements directs ainsi que d'autres passifs et risques financiers, dans le but d'identifier les problèmes et risques liés à la gestion et à l'évolution possible de la dette souveraine et des déficits financiers.

LISTE
DES
ISSAIs, INTOSAI GOVs ET DES DOCUMENTS OFFICIELS
APPROUVÉS PAR LE
XXI INCOSAI

ISSAI	Titre	Rédigé par
12	La Valeur et les avantages des institutions supérieures de contrôle des finances publiques – faire une différence dans la vie des citoyens	Groupe de travail sur la valeur et l'avantage des ISC
100	Principes fondamentaux du contrôle des finances publiques	Projet d'harmonisation
200	Principes fondamentaux de l'audit financier	Projet d'harmonisation
300	Principes fondamentaux de l'audit de la performance	Projet d'harmonisation
400	Principes fondamentaux de l'audit de conformité	Projet d'harmonisation
5500	Introduction à la série 5500 des ISSAI et au guide INTOSAI GOV 9250	Groupe de travail sur l'obligation de rendre compte et le contrôle des aides en cas de catastrophes
5510	L'audit en matière de réduction des risques de catastrophe	Groupe de travail sur l'obligation de rendre compte et le contrôle des aides en cas de catastrophes
5520	Le contrôle des aides liées aux catastrophes	Groupe de travail sur l'obligation de rendre compte et le contrôle des aides en cas de catastrophes
5530	Adaptation des procédures d'audit pour tenir compte du risque accru de fraude et de corruption lors de la phase d'urgence après une catastrophe	Groupe de travail sur l'obligation de rendre compte et le contrôle des aides en cas de catastrophes
5540	Utilisation des informations géospatiales lors de l'audit de la gestion des catastrophes et des aides en cas de catastrophe	Groupe de travail sur l'obligation de rendre compte et le contrôle des aides en cas de catastrophes

INTOSAI GOV	Titre	Rédigé par
9250	IFAF - Integrated Financial Accountability Framework (Le cadre intégré de reddition des comptes en matière de finances)	Groupe de travail sur l'obligation de rendre compte et le contrôle des aides en cas de catastrophes

Officiel Document	Titre	Rédigé par
	Communiquer et promouvoir la valeur et les avantages des ISC : ligne directrice de l'INTOSAI	Groupe de travail sur la valeur et l'avantage des ISC

ISSAI 12

LA VALEUR ET LES AVANTAGES DES INSTITUTIONS
SUPÉRIEURES DE CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES – FAIRE UNE
DIFFÉRENCE DANS LA VIE DES CITOYENS

INTOSAI



ISSAI 12: La valeur et les avantages des institutions supérieures de contrôle des finances publiques – faire une différence dans la vie des citoyens

INTOSAI PROFESSIONAL STANDARDS COMMITTEE

PSC-SECRETARIAT

RIGSREVISIONEN • STORE KONGENSGADE 45 • P.O. Box 9009 • 1022 COPENHAGEN K • DENMARK

TEL.:+45 3392 8400 • FAX:+45 3311 0415 • E-MAIL: INFO@RIGSREVISIONEN.DK

INTOSAI



Secrétariat Général de l'INTOSAI - RECHNUNGSHOF
(Cour des Comptes autrichienne)
DAMPFSCHIFFSTRASSE 2
A-1033 VIENNE
AUTRICHE

Tél.: ++43 (1) 711 71 • Fax: ++43 (1) 718 09 69

E-MAIL: intosai@rechnungshof.gv.at;
WORLD WIDE WEB: <http://www.intosai.org>

TABLE DES MATIÈRES

Préambule.....	4
Renforcer la reddition des comptes, la transparence et l'intégrité des organes gouvernementaux et du secteur public	6
Garantir la pertinence vis-à-vis des citoyens, du Parlement et des autres parties prenantes.....	8
Se poser comme organisation-moèle en montrant l'exemple	10
Annexe A	13
Annexe B	14

PRÉAMBULE

1. La vérification des finances publiques telle que défendue par les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) est un facteur important pour créer la différence dans la vie des citoyens. Le contrôle de l'administration publique et des organes du secteur public par les ISC a un impact positif sur la confiance en la société du fait qu'il concentre les esprits des conservateurs des ressources publiques sur la bonne utilisation de ces ressources. Une telle sensibilisation constitue le pilier de valeurs recherchées et renforce les mécanismes de reddition des comptes, améliorant de fait la prise de décisions. Dès que les résultats des audits publics menés par les ISC sont publiés officiellement, les citoyens sont habilités à tenir responsables les gardiens des deniers publics. Ainsi, les ISC encouragent l'efficacité, la rentabilité et la transparence de l'administration publique.¹ Une ISC indépendante, efficace et crédible constitue donc un élément essentiel dans un système démocratique où la reddition des comptes, la transparence et l'intégrité forment partie intégrante de la stabilité démocratique.
2. Dans une démocratie, des structures sont créées et les représentants élus ont le pouvoir d'appliquer la volonté des citoyens et d'agir en leur nom par le biais d'organes législatifs et exécutifs. L'un des risques à prendre en compte en matière d'institutions du secteur public dans une démocratie est que ce pouvoir et ces ressources soient mal gérés voire utilisés abusivement, menant à une érosion de la confiance susceptible d'affaiblir la quintessence du système démocratique. Il est donc crucial que les citoyens d'un pays soient en mesure de tenir leurs représentants responsables. Les représentants élus démocratiquement ne peuvent être tenus responsables que si eux-mêmes sont habilités à le faire vis-à-vis de ceux qui mettent leurs décisions en vigueur. En harmonie avec l'esprit de la Déclaration de Lima², l'un des éléments importants du cycle de l'obligation de rendre des comptes repose sur une ISC indépendante, efficace et crédible en vue d'un examen minutieux de l'intendance et l'utilisation des deniers publics.
3. Agir dans l'intérêt du public place une responsabilité plus importante sur les ISC qui doivent témoigner de leur pertinence vis-à-vis des citoyens, du Parlement et autres parties prenantes³. Les ISC peuvent prouver leur pertinence en répondant de manière appropriée aux défis des citoyens, aux attentes des différentes parties prenantes et aux risques émergents et environnements en mouvement au sein desquels les audits sont menés. En outre, il est crucial que les ISC aient un dialogue significatif et valide avec les parties prenantes sur la façon dont leur travail facilite l'amélioration dans le secteur public, et ce afin de les habilitier à être une source crédible d'informations indépendantes et objectives, visant à soutenir le changement positif dans le secteur public.
4. Pour être en mesure de remplir leurs fonctions et de d'assurer leur valeur potentielle vis-à-vis des citoyens, les ISC doivent être perçues comme dignes de confiance. Elles ne peuvent mériter la confiance que si elles sont elles-mêmes jugées de manière objective en tant qu'institutions crédibles, compétentes et indépendantes, pouvant être tenues

¹ Résolution A/66/209 de l'Assemblée Générale des Nation Unies

² ISSAI 1: Déclaration de Lima

³ Le terme "Partie prenante" dans ce document se définit par une personne, un groupe, une organisation, un membre ou un système susceptible d'affecter ou d'être affecté par les actions, objectifs et politiques d'organes gouvernementaux et du secteur public

Source: www.businessdictionary.com – adapté à l'environnement de l'ISC.

responsables de leurs opérations. Dans cette perspective, elles doivent se poser en tant qu'institutions-modèles, servant d'exemple duquel d'autres institutions du secteur public et de la profession comptable peuvent tirer les enseignements.

5. Les principes définis dans ce document s'articulent autour de la perspective fondamentale des ISC visant à faire une différence dans la vie des citoyens. La mesure de l'influence d'une ISC sur la vie des citoyens dépend de sa capacité à:
 - 5.1 Renforcer la reddition des comptes, la transparence et l'intégrité des organes gouvernementaux et du secteur public;
 - 5.2 Garantir la pertinence vis-à-vis des citoyens, du Parlement et des parties prenantes; et
 - 5.3 Se poser comme organisation-modèle en montrant l'exemple.
6. Les ISC opèrent selon différents mandats et modèles. Cependant, ces objectifs et principes ont pour objet d'assurer que les ISC aillent de l'avant et d'habiliter l'ensemble des ISC à communiquer et promouvoir la valeur et les avantages qu'elles peuvent apporter à la démocratie et la reddition de comptes dans leurs juridictions respectives. Les principes s'appliquent également au personnel des ISC et tierces parties qui se lancent dans des activités pour le compte des ISC.⁴ Les ISC sont encouragées à appliquer ces objectifs et principes et à en évaluer la conformité par rapport à ces dispositions de la manière la plus appropriée pour leurs environnements respectifs.

⁴ D'autres lignes directrices peuvent être consultées dans le principe 5, ISSAI 20.

RENFORCER LA REDDITION DES COMPTES, LA TRANSPARENCE ET L'INTEGRITE DES ORGANES GOUVERNEMENTAUX ET DU SECTEUR PUBLIC

Pour garantir que les élus agissent dans les meilleurs intérêts des citoyens qu'ils représentent, les organes gouvernementaux et du secteur public doivent avoir une obligation de rendre des comptes pour leur intendance et utilisation des deniers publics. Les ISC renforcent la reddition des comptes, la transparence et l'intégrité en menant un contrôle indépendant des finances publiques et en annonçant leurs conclusions. Ceci permet à ceux responsables de la gouvernance de l'administration publique de se décharger de leurs responsabilités, en répondant aux conclusions et recommandations de la vérification et en prenant les mesures correctrices qui s'imposent, complétant ainsi le cycle de la reddition des comptes.

PRINCIPE 1: *Garantir la protection de l'indépendance des ISC*⁵

1. Les ISC devront s'efforcer de promouvoir, garantir et maintenir un cadre constitutionnel, légal ou juridique adapté et efficace.
2. Les ISC viseront à protéger l'indépendance des titulaires et membres (des institutions collégiales) des ISC y compris la sécurité de leur mandat et leur immunité juridique en vertu de la loi en vigueur, découlant de l'accomplissement normal de leurs fonctions.
3. Les ISC devront utiliser leurs mandats et leur discrétion pour l'accomplissement de leurs fonctions et responsabilités dans la perspective d'améliorer l'intendance des finances publiques.
4. Les ISC devront avoir le droit inconditionnel d'accéder à toutes les informations nécessaires au bon accomplissement de leurs responsabilités légales.
5. Les ISC devront utiliser leurs droits et obligations pour présenter leurs rapports indépendants sur leur travail.
6. Les ISC devront avoir la liberté de décider du contenu et du moment de leurs rapports.
7. Les ISC devront avoir en place des mécanismes appropriés pour le suivi des conclusions et des recommandations.
8. Les ISC devront viser à maintenir leur autonomie financière et en matière de contrôle de gestion ou leur autonomie administrative et en matière de ressources humaines, matérielles et financières.
9. Les ISC devront présenter des rapports sur toutes les questions susceptibles d'affecter leur capacité à exécuter leurs tâches en vertu de leurs mandats et/ou du cadre législatif.

⁵ D'autres lignes directrices peuvent être consultées dans la résolution A/66/209 de l'Assemblée générale des Nations Unies et dans ISSAI 10.

PRINCIPE 2: *Mener des contrôles pour garantir que les organes gouvernementaux et du secteur public soient tenus responsables pour leur intendance et leur utilisation des finances publiques*

1. Les ISC devront, en vertu de leurs mandats et des normes professionnelles en vigueur, exécuter une partie ou l'ensemble des tâches suivantes:
 - a. Vérifications des informations financières⁶ et, le cas échéant, des informations non-financières
 - b. Audits de performance⁷
 - c. Contrôles de conformité avec l'instance compétente⁸
2. Les ISC pourront aussi, en vertu de leurs mandats, exécuter d'autres types de tâches comme par exemple, un examen ou une enquête judiciaire sur l'utilisation des finances publiques ou les affaires où l'intérêt du public est en jeu.⁹
3. Les ISC devront, en vertu de leurs mandats, répondre de manière appropriée aux risques d'irrégularités financières, de fraude et de corruption.
4. Les ISC devront, en vertu de leurs mandats, soumettre les rapports de vérification comptable à l'assemblée législative ou tout autre organe public responsable, selon le cas.

PRINCIPE 3: *Permettre à ceux chargés de la gouvernance de l'administration publique d'accomplir leurs responsabilités en répondant aux conclusions et recommandations des contrôles et en prenant les mesures correctrices qui s'imposent*

1. Les ISC devront garantir la bonne communication avec les organismes contrôlés et autres parties prenantes associées, selon le cas et veiller à les tenir dûment informés pendant la procédure de vérification des affaires découlant de leurs fonctions.
2. Les ISC devront, en vertu de leur mandat, fournir à l'assemblée législative, à ses commissions ou à la direction et aux conseils d'administration des organismes contrôlés, les informations pertinentes et opportunes.
3. Les ISC devront analyser leurs rapports de contrôle individuels afin d'identifier les thèmes, conclusions communes, tendances, causes principales et recommandations de révision et en discuter avec les parties prenantes clés.
4. Les ISC devront, sans pour autant compromettre leur indépendance, prodiguer des conseils quant à la meilleure utilisation pour un effet optimal, de leurs conclusions et opinions de contrôle, par exemple par la transmission de lignes directrices des bonnes pratiques.

⁶ Projet de texte ISSAI 200 (suite à l'approbation par INCOSAI, 2013)

⁷ Projet de texte ISSAI 300 (suite à l'approbation par INCOSAI, 2013)

⁸ "L'instance compétente" se rapporte aux lois, règlements et principes d'une gestion financière rigoureuse des finances publiques et à la conduite des fonctionnaires Projet de texte ISSAI 400 (suite à l'approbation par INCOSAI, 2013)

⁹ D'autres lignes directrices peuvent être consultées dans ISSAI 10, principes 3 et 6.

5. Les ISC devront développer des relations professionnelles avec les commissions de supervision législatives ainsi qu'avec les directions et conseils d'administration des organismes contrôlés en vue de les aider à mieux comprendre les rapports de contrôle et recommandations et prendre les mesures qui s'imposent.
6. Les ISC devront, selon le cas, présenter un rapport sur les mesures de suivi entamées à la suite de leurs recommandations.

PRINCIPE 4: *Rendre compte des résultats du contrôle et de fait, habiliter le public à tenir les organes gouvernementaux et du secteur public responsables*

1. Les ISC devront présenter des informations objectives de manière concise et claire, en utilisant un langage qui soit compris par l'ensemble des parties prenantes.
2. Les ISC devront rendre leurs rapports publics de manière opportune.¹⁰
3. Les ISC devront faciliter l'accès à leurs rapports par l'ensemble des parties prenantes en utilisant les outils de communication appropriés.¹¹

GARANTIR LA PERTINENCE VIS-A-VIS DES CITOYENS, DU PARLEMENT ET DES AUTRES PARTIES PRENANTES

Les ISC témoignent de leur pertinence en répondant comme il se doit aux défis des citoyens, aux attentes des différentes parties prenantes et aux risques émergents et environnements évolutifs au sein desquels les audits sont menés. En outre, pour servir en tant que porte-parole crédible du changement positif, il est important que les ISC aient une bonne compréhension des développements dans l'ensemble du secteur public et entame un dialogue significatif avec les parties prenantes sur la façon dont le travail des ISC peut faciliter l'amélioration du secteur public.

PRINCIPE 5: *Savoir répondre aux environnements évolutifs et aux risques émergents*

1. Les ISC devront prendre conscience des attentes des parties prenantes et leur répondre, selon le cas, de manière opportune et sans compromettre leur indépendance.
2. Les ISC devront, dans le cadre de l'élaboration de leur programme de travail, répondre de manière adaptée aux questions-clés ayant un impact sur la société.
3. Les ISC devront évaluer l'évolution et l'émergence des risques dans l'environnement de contrôle et y répondre de manière opportune, par exemple, en encourageant des mécanismes visant à surmonter les irrégularités financières, la fraude et la corruption.
4. Les ISC devront s'assurer que les attentes des parties prenantes et les risques émergents soient pris en compte dans les plans stratégiques, d'entreprises et de vérification comptable, de manière adaptée.

¹⁰ D'autres lignes directrices peuvent être consultées dans ISSAI 20, principe 8.

¹¹ D'autres lignes directrices peuvent être consultées dans ISSAI 20, principe 8.

5. Les ISC devront rester informées sur les questions pertinentes débattues au cours des forums nationaux et internationaux et y participer selon le cas.
6. Les ISC devront établir des mécanismes de collecte d'informations, prises de décision et mesures de rendement en vue d'améliorer la pertinence vis-à-vis des parties prenantes.

PRINCIPE 6: *Communiquer efficacement avec les parties prenantes*

1. Les ISC devront communiquer de manière à améliorer la connaissance et la compréhension par les parties prenantes des rôles et responsabilités des ISC en tant que contrôleurs indépendants des finances du secteur public.
2. La communication des ISC devra contribuer à la prise de conscience par les parties prenantes du besoin de transparence et de reddition des comptes dans le secteur public.
3. Les ISC devront communiquer avec les parties prenantes en vue d'assurer la compréhension du travail de vérification des ISC et des résultats.
4. Les ISC devront dialoguer de manière adaptée avec les médias en vue de faciliter la communication avec les citoyens.¹²
5. Les ISC devront engager les parties prenantes, par la reconnaissance de leurs différents rôles et tenir compte de leurs points de vue sans compromettre leur propre indépendance.
6. Les ISC devront régulièrement vérifier si les parties prenantes jugent que leur communication est efficace.

PRINCIPE 7: *Devenir une source crédible d'informations indépendantes et objectives et de lignes directrices pour le soutien du changement positif dans le secteur public*

1. Le travail des ISC devra s'appuyer sur un jugement professionnel indépendant et une analyse bien fondée et solide.
2. Les ISC devront contribuer au débat sur les améliorations dans le secteur public sans compromettre leur indépendance.
3. Les ISC devront, en tant que partenaires actifs dans la profession de vérification comptable des finances publiques au niveau national et international, utiliser leur connaissance et leurs informations pour préconiser des réformes de l'administration publique, par exemple dans le domaine de la gestion des finances publiques.
4. Les ISC devront régulièrement vérifier si les parties prenantes reconnaissent leur efficacité et leur contribution aux améliorations dans l'administration publique.
5. Les ISC devront collaborer au niveau international avec INTOSAI et autres organismes professionnels pertinents en vue de promouvoir le rôle de la communauté des ISC dans la réponse aux questions globales relatives à la vérification des finances publiques, la comptabilité et la reddition de comptes.

¹² D'autres lignes directrices peuvent être consultées dans ISSAI 20, principe 8.

SE POSER COMME ORGANISATION-MODELE EN MONTRANT L'EXEMPLE

Les ISC doivent être dignes de confiance. Leur crédibilité dépend de leur perception en tant qu'institution indépendante, compétente et responsable publiquement dans le cadre de leurs opérations. Pour ce faire, les ISC doivent montrer l'exemple.

PRINCIPE 8: *Garantir la bonne transparence et l'obligation de rendre des comptes des ISC*¹³

1. Les ISC devront exécuter leurs fonctions de manière à intégrer la reddition des comptes, la transparence et la bonne gouvernance des finances publiques.
2. Les ISC devront rendre leur mandat, leurs responsabilités, leur mission et leur stratégie publics.
3. Les ISC devront utiliser, selon le cas pour leurs circonstances, des normes de contrôle¹⁴, des procédures et méthodes objectives et transparentes et aviser les parties prenantes des normes et méthodes utilisées.
4. Les ISC devront gérer leurs opérations de manière économique, efficace, rentable et conformément aux lois et règlements en vigueur et présenter des rapports publics sur ces questions, selon le cas.
5. Les ISC devront faire l'objet d'un examen externe indépendant y compris une vérification interne de leurs opérations et mettre ces rapports à disposition des parties prenantes.

PRINCIPE 9: *Garantir la bonne gouvernance des ISC*

1. Les ISC devront adopter et se conformer aux principes de bonne gouvernance et rendre leurs comptes sur cette base et de manière appropriée.
2. Les ISC devront régulièrement soumettre leur rendement à une révision indépendante, comme par exemple une évaluation par les pairs.
3. Les ISC devront établir une structure de gestion organisationnelle et de soutien adaptée, qui donnera effet aux procédures de bonne gouvernance et soutiendra les pratiques de contrôle et de gestion internes.
4. Les ISC devront évaluer le risque organisationnel sur une base régulière et compléter cette évaluation avec des initiatives de gestion du risque, appliquées comme il se doit et régulièrement surveillées, par exemple par le biais d'une fonction de vérification interne objective adaptée.

¹³ D'autres lignes directrices peuvent être consultées dans ISSAI 20.

¹⁴ Les normes de contrôle comptable utilisées doivent être au moins aussi exigeantes que les principes de vérification fondamentaux d'INTOSAI y compris les Normes internationales des Institutions Supérieures de contrôle.

PRINCIPE 10: *Se conformer au Code de déontologie des ISC*

1. Les ISC devront appliquer un code de déontologie¹⁵ cohérent avec leur mandat et adapté à leurs circonstances, par exemple le code de déontologie d'INTOSAI.¹⁶
2. Les ISC devront appliquer les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de déontologie telles qu'exprimées dans le code de déontologie.¹⁷
3. Les ISC devront instaurer les politiques et procédures adaptées en vue d'assurer la familiarisation et l'adhésion aux exigences du code de déontologie au sein d'une ISC.
4. Les ISC devront publier leurs valeurs essentielles et leur engagement pour une déontologie professionnelle.
5. Les ISC devront appliquer leurs valeurs essentielles et leur engagement pour une déontologie professionnelle dans tous les aspects de leur travail en vue de montrer l'exemple.

PRINCIPE 11: *Déployer les efforts envers l'excellence du service et la qualité*¹⁸

1. Les ISC devront établir des politiques et procédures conçues pour encourager une culture interne reconnaissant que la qualité est essentielle dans l'exécution de tous les aspects du travail d'une ISC.
2. Les politiques et procédures des ISC devront exiger de l'ensemble du personnel et des parties travaillant pour le compte d'une ISC le respect de la conformité avec les exigences déontologiques pertinentes.
3. Les politiques et procédures des ISC devront stipuler que l'ISC exécutera uniquement des tâches pour lesquelles elle dispose des compétences nécessaires.
4. Les ISC devront disposer de ressources suffisantes et appropriées pour mener à bien leur travail conformément aux normes et autres exigences pertinentes y compris l'accès opportun à des conseils externes et indépendants si besoin est.
5. Les politiques et procédures des ISC devront promouvoir la cohérence dans la qualité de leur travail et définir les responsabilités pour la supervision et la révision.
6. Les ISC devront établir une procédure de surveillance garantissant que le système de contrôle de qualité de l'ISC y compris ses procédures d'assurance qualité, soit pertinent, adéquat et fonctionne de manière optimale.

¹⁵ Un code de déontologie se définit par une déclaration détaillée des valeurs et principes censées appuyer le travail quotidien des contrôleurs.

¹⁶ D'autres lignes directrices peuvent être consultées dans ISSAI 30.

¹⁷ Un code de déontologie est un règlement interne, élaboré selon l'environnement individuel de l'ISC, établissant les dispositions institutionnelles régissant la déontologie des contrôleurs. Le code incorpore les valeurs et principes inclus dans le code de déontologie. D'autres lignes directrices peuvent être consultées dans ISSAI 20, principe 4.

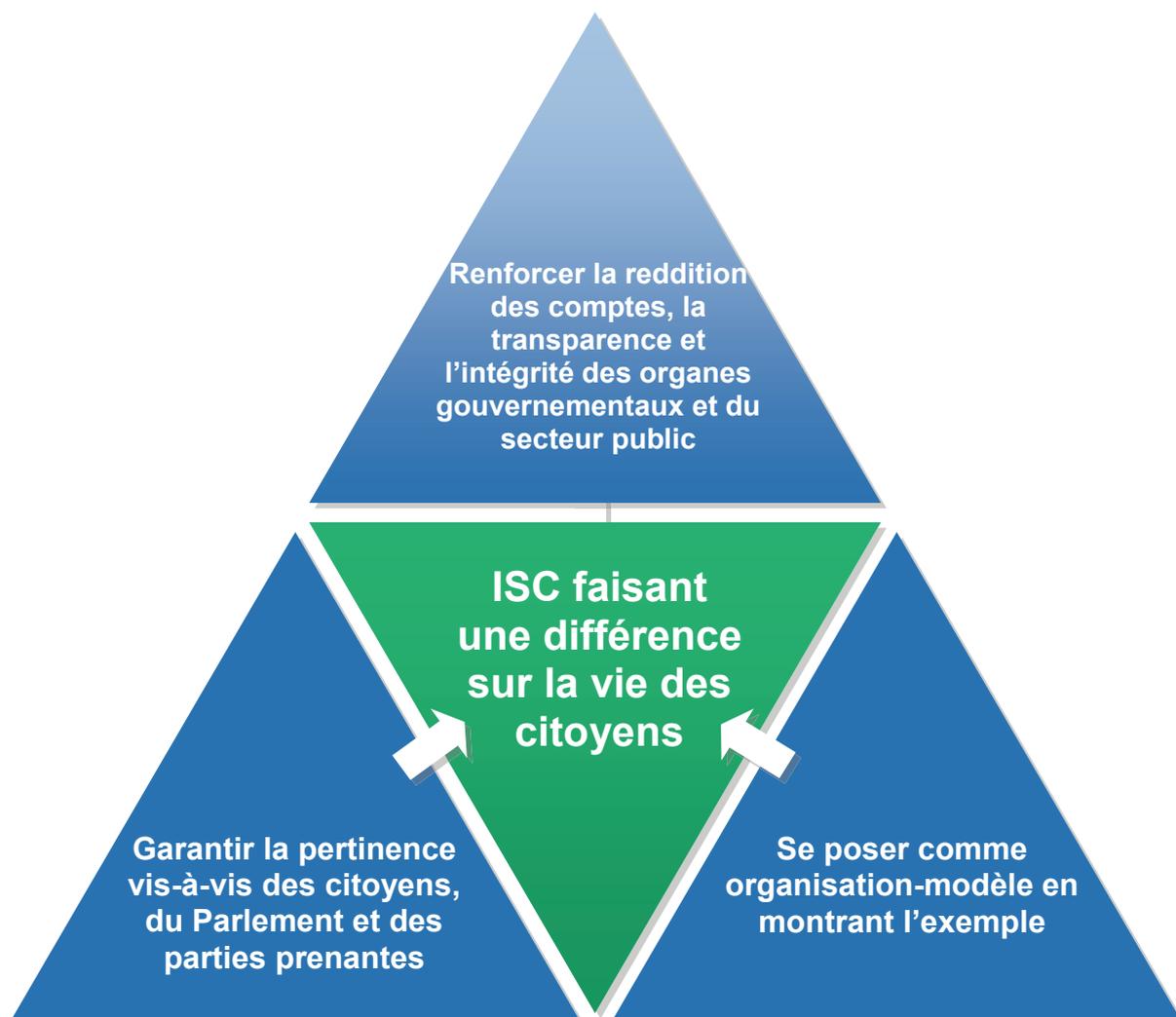
¹⁸ D'autres lignes directrices peuvent être consultées dans ISSAI 40.

PRINCIPE 12: *Renforcer la capacité en encourageant l'apprentissage et le partage des connaissances*

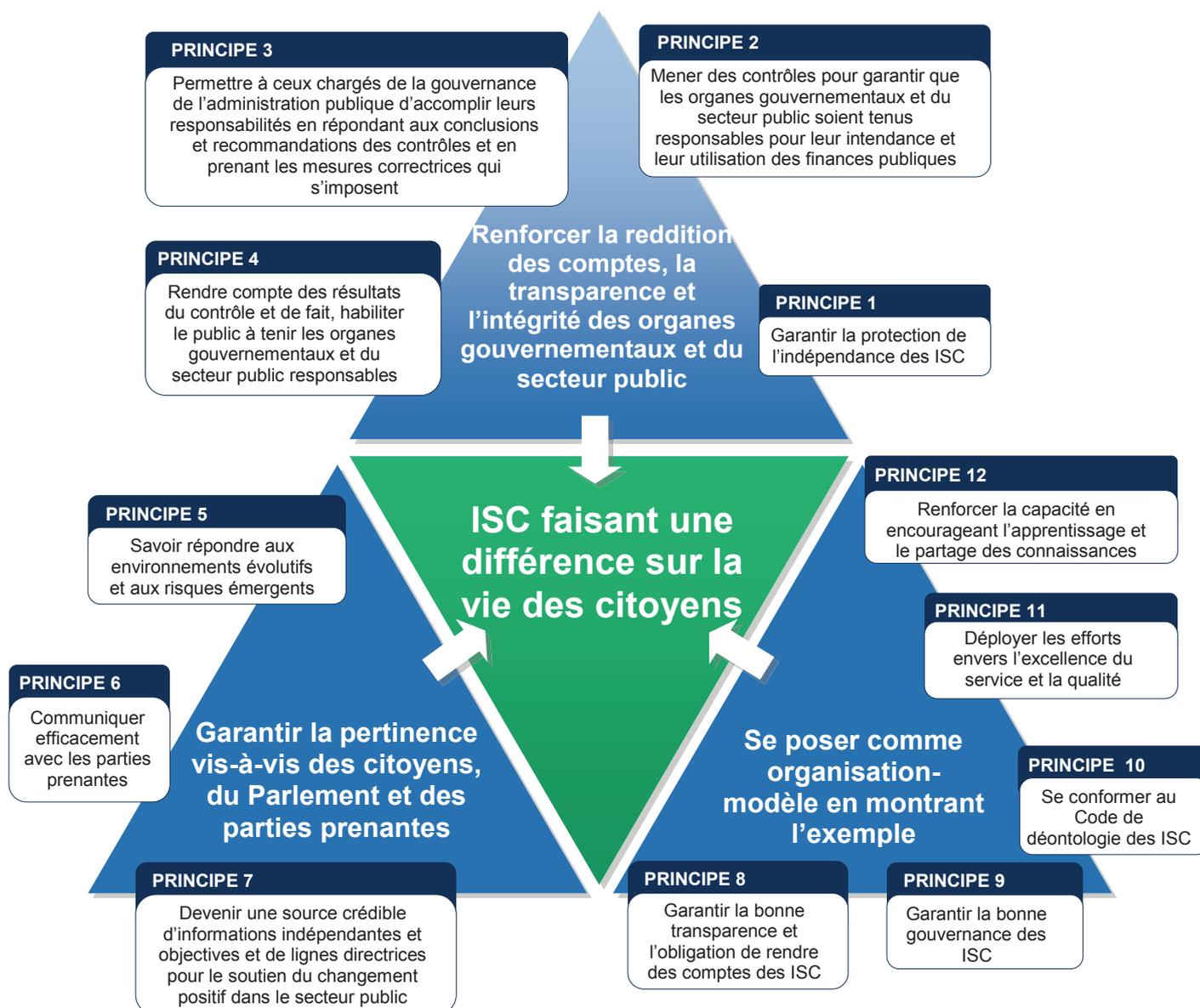
1. Les ISC devront soutenir la formation professionnelle continue qui contribue à l'excellence d'un individu, une équipe et une organisation.
2. Les ISC devront établir une stratégie de formation professionnelle continue basée sur des niveaux de qualifications minimum, l'expérience et la compétence requises pour mener à bien le travail d'une ISC.
3. Les ISC devront mettre les efforts en œuvre pour assurer que le personnel soit doté des compétences professionnelles et du soutien des collègues et de la direction pour mener à bien son travail.
4. Les ISC devront encourager le partage des connaissances et le renforcement des capacités pour soutenir la délivrance des résultats.¹⁹
5. Les ISC devront s'appuyer sur le travail d'autrui, y compris sur les ISC des pairs, l'INTOSAI et les groupes de travail régionaux associés.
6. Les ISC devront s'efforcer de coopérer avec la profession de contrôle dans son sens le plus large en vue d'améliorer la profession.
7. Les ISC devront s'efforcer de participer aux activités d'INTOSAI et de créer des réseaux avec d'autres ISC et institutions pertinentes afin d'être continuellement informées des questions émergentes et de promouvoir le partage des connaissances en faveur d'autres ISC.

¹⁹ D'autres lignes directrices peuvent être consultées dans "Renforcement de la capacité au sein des Institutions suprêmes de contrôle – Guide"

La mesure de l'influence d'une ISC sur la vie des citoyens dépend de sa capacité à:



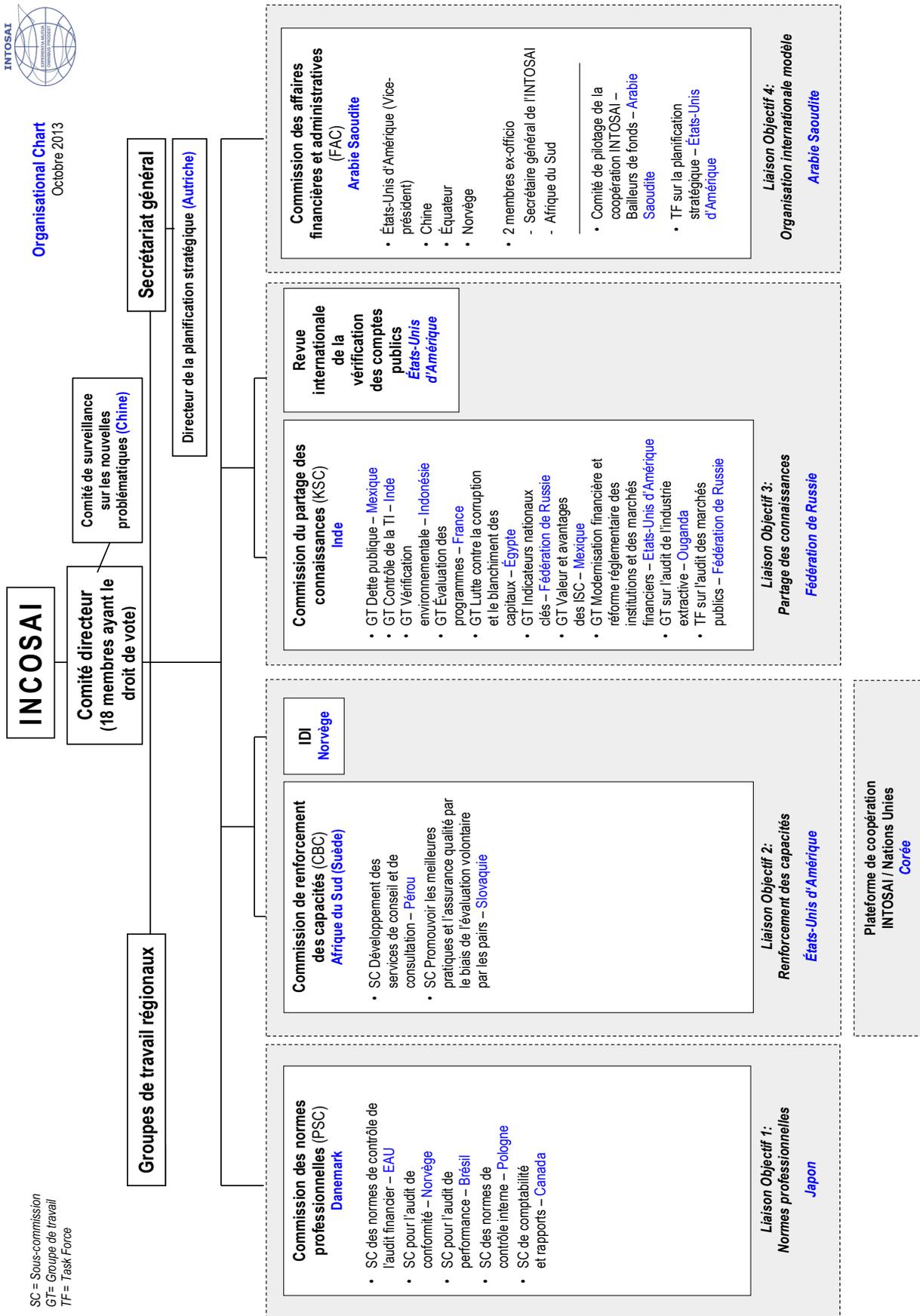
Les 12 principes de la valeur et l'avantage des ISC aux termes de chacun des trois objectifs sont:



ORGANIGRAMME DE L'INTOSAI



Organisational Chart
Octobre 2013



SC = Sous-commission
GT = Groupe de travail
TF = Task Force